



Commission Régionale Féminine

SAISON 2026 / 2027

PROCÈS-VERBAL N°1

Réunion du 16 juillet 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 3

Poule B

Situation de VILLEMOMBLE SPORTS – 507532

La Commission prend connaissance de la décision du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 09 juillet 2026 ayant pour conséquence une modification de l'équipe terminant à la 1^{ère} place au classement général du championnat Départemental 1 du District de Seine Saint Denis de Football pour la saison 2025-2026.

Par conséquent, l'équipe d'AULNAY FC – 514250 prend la place de VILLEMOMBLE SPORTS 507532 dans cette poule en tant qu'accédant.

Décision transmise à l'ensemble des clubs de la R3 - poule B du championnat régional Seniors féminin.